

LES NUISANCES OLFACTIVES

Notre site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr en parle
Les brèves publiées entre mars 2001 et janvier 2002 sont reproduites au verso



Le 27 décembre 2001, un reportage de France3, a mis en lumière les nuisances olfactives générées par le traitement des déchets verts et leur utilisation en agriculture maraîchère dans la plaine de Montesson.

Historique

La Société des Espaces Verts a reçu l'autorisation de la Préfecture d'exploiter une plateforme de compostage de déchets végétaux au lieu-dit "Les vieilles vignes", dans la plaine de Montesson, après enquête publique du 21 octobre au 20 novembre 1996. Le 18 novembre 1996, nous avons écrit à Monsieur Paul CORNU, Commissaire enquêteur, pour signaler "les odeurs émises par ce type de plate-forme".

Notre avis défavorable était assorti d'une demande afin que la municipalité puisse faire fermer l'installation en cas d'émission de nuisances. Cette installation s'est développée au-delà des limites initiales et traite les déchets végétaux de plusieurs villes. Son exploitation génère des odeurs qui, selon les vents dominants, indisposent les habitants des 3 quartiers de Montesson. Des améliorations techniques ont été expérimentées, mais faute de résultats probants, de nouvelles techniques sont en cours d'installation. Nous reconnaissons les efforts faits par la direction pour éliminer ces odeurs, mais dans l'immédiat, elles persistent

Création d'un comité "odeurs"

Les odeurs de la plaine de Montesson sont d'origines diverses :

- l'usine d'incinération - le fumier des champignonnières - les engrais utilisés par les maraîchers - la plate-forme de compostage des déchets végétaux. La Mairie de Montesson a créé un comité chargé de surveiller ces odeurs, d'en déterminer la provenance et la fréquence et de faire en sorte de les limiter et de les éliminer.

L'événement récent

La SEV commercialise son compost. Récemment, sont apparus, en plusieurs endroits de la plaine, des stockages de produit encore fumant. Ce produit, en cours de transformation bactérienne, dégage une forte odeur qui indispose les riverains, même éloignés.

L'association de la plaine à Sartrouville, membre du CADEB, réagit suite aux nombreuses plaintes des riverains et nous la soutenons.

Propositions de l'association

Nous suggérons que la S.E.V. veille à ce que

- le stockage se fasse uniquement en zone autorisée, c'est à dire sur la plate-forme qui a reçu l'autorisation de la Préfecture.
- la quantité de produit fini livré corresponde à la capacité d'absorption, par enfouissement, du lieu de livraison

Nous préconisons aux maraîchers utilisateurs

- d'enfouir le produit dès la livraison,
- de ne pas stocker de produit pour une utilisation future.

**Bonne et
heureuse année
2002**

QUALITE DE VIE DE LA BORDE
Association loi 1901 agréée de Protection de l'Environnement
Agrément par arrêté n°98-079/duel, du 3 avril 1998
Siège social : 21, avenue Auber - 78360 MONTESSON

**Bonne et
heureuse année
2002**

Nom:
Rue:
Téléphone :

Bulletin d'adhésion
Prénom :
n° 78360 Montesson
Adresse internet :

Je verse 8 euros pour ma cotisation 2002